



Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le lundi 5 octobre à 13h55, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le vendredi 2 octobre, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Vincent OTEKPO, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Fabienne LAMOUR, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Vincent LE GARJAN, Bernard FLOC'H, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Margot DUMAIS, Guillaume AMIET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Alain CHAUVET pouvoir à Jocelyn GENDEK, Hugo COLLET pouvoir à Éric COUVEZ

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Étienne LECHAT

DÉLIBÉRATION : 2026-126

OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) –
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

DÉLIBÉRATION : 2026-126
SERVICE : SERVICE JURIDIQUE ET VIE DES ASSEMBLEES

OBJET : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) –
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est prévue par l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts. Elle est composée d'élus des communes désignés par chaque conseil municipal et a pour objet d'évaluer le coût des transferts de compétences.

Elle élit son président et un vice-président parmi ses membres.

Cette commission a été créée par le Conseil Métropolitain du 26 juin 2026.

Elle est composée de 31 membres titulaires et de 31 membres suppléants, à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune, à l'exception des villes de Rezé et Saint-Herblain appelées à désigner deux titulaires et deux suppléants et de la ville de Nantes appelée à désigner six titulaires et six suppléants.

Il convient ainsi de désigner les représentants de la commune soit deux membres titulaires et deux membres suppléants qui siégeront au sein de cette commission.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter à main levée pour procéder à ces désignations. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce mode de scrutin requiert l'unanimité du Conseil Municipal.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider de ne pas procéder au vote de ces désignations au scrutin secret ;
- de désigner, pour siéger au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :
 - Monsieur Driss SAÏD, en qualité de membre titulaire
 - Madame Elsa NOBLET, en qualité de membre titulaire
 - Madame Marine DUMÉRIL, en qualité de membre suppléante
 - Monsieur Vincent OTEKPO, en qualité de membre suppléant
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :

44 voix POUR

1 ABSTENTION

Saint-Herblain le : 05/10/2026

Le secrétaire de séance

Étienne LECHAT



Le Maire

Bertrand AFFILÉ

